

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2978 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NÉLAH RICHI FAYSSAL A75596

Date de naissance : 28/07/56 à Fay

Adresse : PORTÉ CALIFORNIE ROUTE MELKHA

App 3 ETG RDC CASABLANCA

Tél. : 0654.502.1951 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR CHRAIBI A
134, Bd. de la Grande-Ceinture
Rue Mohamed Fakir - CASABLANCA

Date de consultation : 18-09-23

Nom et prénom du malade : NÉLAH RICHI FAYSSAL Age: 28/7/56

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Résident + fil veuve + Domicile

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 18/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18			150,00	Docteur CHIBI 134, Bd. de la Grande Ceinture Elay Mohammed - CASABLANCA TOM
09				
23				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
SAMRANI - Chameq Pharmacie SAAD 44, Bld Abderrahim Ben Abdallah (Ex. Jettoud) - Oasis - Casablanca Tel: 05 22 25 34 85 - INPE: 092051283	18.09.23	813,30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

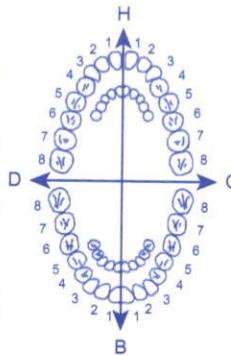
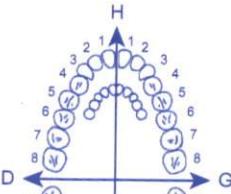
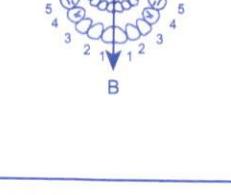
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
					
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS	
	H	25533412 00000000 35533411	G		21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000		
(Création, remont, adjonction)	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DEBUT D'EXECUTION	
					
D		B			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			FIN D'EXECUTION	

Docteur A. CHRAIBI
 Médecin Assermenté
 Expert auprès des Tribunaux

134, Bd. de la Grande Ceinture
 Hay Mohammadi - Casablanca

Tél. : { Cabinet : 05 22 60 15 78
 Domicile : _____

الدكتور عبد الله الشرايببي
 طبيب محلف خبير لدى المحاكم

134, شارع الحزام الكبير
 الحسي المحمدي - الدار البيضاء

العيادة : 05 22 60 15 78
 الهاتف : _____

Casablanca, le : 18-09-23 الدار البيضاء، في :

Mr Lahrichi Faïçal

126,30

- Augment 1g



45,30

- Vantoline 5mg (1)



136,00 ² Accreche (2)



AMRANI M'hamed
 Pharmacie SAAD
 10, Bd. de la Grande Ceinture
 Hay Mohammadi - Casablanca
 (ex. Jerrada) - Oasis - Casablanca
 Tel: 05 22 25 34 85 - NPE: 0920591282

43,50 - Mycoster 100ml

109,70 - Contre la le myosidium



197,00 x 3 - Algacil 200 → (3)



22,70 x 3 - Codolipram 200 mg (3)



813,30

Docteur CHRAIBI A
 134, Bd. de la Grande Ceinture
 Hay Mohammadi - CASABLANCA

T64



UDI

2021-12-08

2023-09-07

LOT (10) 26050011

PPC: 135.00 DHS (01)

ACCU-CHEK®

Active

07124155

25

TEST STRIPS

5 second test

BANDELETTES
RÉACTIVES

Mesure en 5 secondes



AMOXICILLINE - ACIDE CLAVULANIQUE

AUGMENTIN 1g/125 mg

sachets

..... sachet(s) fois par jour à prendre de préférence au début des repas, pendant jours.

Lire attentivement la notice avant emploi.

كيس...مرة في اليوم يتناول من الأفضل قبل الأكل، خلال ... يوم.

Uniquement sur ordonnance

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

PPU: 126,30 DH

LOT: 651611

PER: 02/25

AUGMENTIN 1 g/125 mg 
12 sachets



6 118000 160175



ALGANTIL® 200 20 dragées

PPV 19DH70 EXP 12/2025
LOT 20004 4

(01) 04

PPV: 139,50 Dhs

LOT 26067413

2024-06-15

2022-09-16

UDI

أكيو-تشيك
آكتيف

07124155

ΓΟ

شريط اختبار
اختبار 5 ثوان

ALGANTIL® 200 20 dragées

PPV 19DH70
EXP 10/2025
LOT 20004

PPV 19DH70
EXP 10/2025
LOT 20004 1

43,15

MYCOSTER 1%
Solution 30 ml



6 718000 011125

LOT 22001
PER 04/25
PPV 92DH80

92,80



Lot
EXP
PPV

L 98 Y
11 2024
45,30 DH

PPV: 22DH20
PER: 05/25
LOT: M1612

PPV: 22DH20
PER: 04/25
LOT: M1313

PPV 22 DH 20
PER 10/24
LOT L 3662



CONTIFLO® OD 0.4mg

Boîte de 30 gélules à libération
prolongée
Voie orale



CONTIFLO® OD



PPV: 109DH70



30 Gélules
à libération prolongée
Voie orale
0.4 mg